

Chers (ères) membres,

Votre programmation de loisirs est enfin prête. Surveillez votre magazine *Virage* dans lequel vous trouverez la nouvelle programmation. Les inscriptions pour l'ensemble des activités et conférences se feront à compter de 9h le 3 septembre prochain, en personne ou par téléphone.

Soyez assurés que lors des inscriptions en personne, toutes les mesures sanitaires prescrites par la santé publique seront mises en place afin d'assurer la sécurité de tous. De plus, des activités tenues dans nos locaux seront soumises à des procédures précises qui permettront un déroulement hautement sécuritaire. Par exemple, le port du masque lors des déplacements intérieurs, le lavage des mains, la distanciation physique et les déplacements respectant la signalisation au sol seront obligatoires.

Bonne lecture et bonne programmation.

L'équipe de la FADOQ-Région Outaouais



LES ÂÎNÉS DE GATINEAU AU SERVICE DES RÉFUGIÉS

Bénévoles recherchés en soutien à la francisation

Ce que les 500 réfugiés syriens et irakiens accueillis à Gatineau depuis 2015 ont le plus besoin est d'acquérir et de maintenir une connaissance fonctionnelle du français afin d'être autonomes et actifs dans la société. Vous pouvez les aider! Le Comité de soutien auprès des réfugiés syriens (CSRS), une initiative citoyenne ayant la passion de transmettre le français comme cadeau aux réfugiés provenant de pays en guerre, est à la recherche de bénévoles disponibles en septembre pour agir comme tuteurs.

Vous devez être disponible pour donner deux leçons à domicile par semaine. Le port du masque et la distanciation physique sont de rigueur. Quand cela est possible les leçons se donnent à l'extérieur sur le balcon de l'appartement ou dans un parc avoisinant le logement. Vous serez jumelé(e) à un réfugié issu des communautés arabophones. Aucune expérience requise. Il est demandé d'avoir une solide connaissance du français oral et écrit, de la bonne humeur, de l'empathie, le sens de l'entraide ainsi que le goût de vivre une expérience interculturelle à la fois stimulante, gratifiante et enrichissante.

Faites partie des bénévoles dévoués du CSRS qui font une différence dans la vie de nouveaux arrivants !

Pour inscription/information : Jacques Laberge : jacques.laberge1954@gmail.com

Tél : (613) 606-5413



Région Outaouais



Infolettre du 17 août 2020

LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE A PUBLIÉ UN ARTICLE REGROUPANT PLUS D'INFORMATIONS SUR CETTE NOUVELLE MESURE.

Coronavirus (COVID-19)



30 juillet 2020

Port du masque dans les organismes communautaires

Dans le cadre de la pandémie à coronavirus, le gouvernement du Québec a mis en place différentes mesures afin de protéger la population. Le décret [810-2020](#) du 15 juillet 2020 portant sur le port du masque constitue une mesure de protection à laquelle les organismes communautaires sont assujettis.

En effet, les organismes communautaires qui accueillent la population sont des lieux publics fermés qui, selon leur mission, peuvent être considérés comme :

- une entreprise de services;
- un lieu où sont offerts des activités ou services culturels ou de divertissement;
- un lieu où sont pratiquées des activités sportives ou récréatives.

À ce titre, l'obligation du port du masque est applicable dans la plupart des organismes communautaires sous réserve des exceptions mentionnées dans ce décret et dans un avis du Directeur national de la santé publique, notamment :

- avoir moins de 12 ans;
- avoir une condition médicale qui l'empêche;
- être atteint d'un trouble cognitif, d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du spectre de l'autisme;
- avoir un problème de toxicomanie ou un problème de santé mentale sévère;
- être assis à une distance de deux mètres d'une personne qui ne partage pas une même résidence ou qui offre un service ou un soutien.

Par ailleurs, un organisme communautaire d'hébergement est considéré comme un lieu résidentiel donc l'obligation de porter un couvre-visage ne s'applique pas. Nous recommandons toutefois que le couvre-visage soit porté dans les espaces communs notamment un hall d'entrée, une aire d'accueil ou un ascenseur.

Enfin, tous les travailleurs et bénévoles dans les organismes communautaires qui accueillent le public sont soumis aux règles applicables en matière de santé et de sécurité du travail.

La CNESST précise que, lorsque les principes de distanciation physique ne peuvent être respectés, un masque de procédure et une protection oculaire (lunettes de protection ou visière recouvrant le visage jusqu'au menton) sont fournis par l'employeur au personnel qui exécute une tâche nécessitant d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne et en l'absence de barrières physiques.

Nous vous rappelons qu'en vertu de ce décret, un organisme communautaire qui ne ferait pas respecter le port du masque est passible d'une amende de 400 \$ à 6 000 \$.

Nous vous invitons à communiquer aux organismes communautaires de votre région les coordonnées d'une personne ressource à la direction de santé publique de votre établissement. Nous vous invitons également à vous assurer de rendre disponibles aux organismes communautaires les équipements de protection individuelle requis pour assurer la sécurité des travailleurs et bénévoles, conformément à la [Note d'information](#) sur la Stratégie d'approvisionnement du 3 juillet 2020.

https://www.cisssca.com/clients/CISSSCA/CISSS/COVID-19/Partenaires/Outils/Port_du_masque_OC_1_.pdf

RECEVEZ UN APPEL D'UN AUTEUR.E DANS LE CADRE DU PROJET "LITTÉRATURE SUR DEMANDE"



Dans le cadre du Sentier culturel, la Ville de Gatineau et l'AAAO invitent la population à participer au projet "Littérature sur demande". Les citoyens inscrits recevront l'appel d'un auteur.e de l'Outaouais qui leur fera une lecture de 15 minutes.

Remplissez le formulaire pour manifester votre intérêt à recevoir un appel mais aussi pour définir quel style littéraire vous souhaiteriez entendre l'autre côté de la ligne téléphonique.

Le projet vise à faire connaître les auteurs de l'Outaouais, à briser l'isolement social et à démocratiser l'accès à la culture locale.

<https://www.auteurs-auteurs-outaouais.org/nouvelles/recevez-un-appel-dun-auteur-e-dans-le-cadre-du-projet-litterature-sur-demande/>

MONNAIE COMMÉMORATIVE – ÉDITION SPÉCIALE



Procurez-vous le coffret de collection du 50^e anniversaire du Réseau FADOQ pour 13,95 \$, *taxes et frais de transport en sus*.

On y retrouve une pièce souvenir à l'effigie de Marie-Ange Bouchard, fondatrice du Réseau FADOQ. Cette travailleuse sociale de formation crée le mouvement de l'Âge d'or pendant la Révolution tranquille. Son idée était de contrer l'isolement et les sentiments d'insécurité et d'inutilité vécus par les aînés. Son initiative a eu des répercussions dans tout le Québec qui se font encore ressentir 50 ans plus tard.

ACHETER LE COFFRET DE COLLECTION

<https://www.fadoq.ca/reseau/a-propos/50-ans/monnaie-commemorative-edition-speciale>

Note : À compter du 3 septembre, le coffret de collection sera disponible au local de la FADOQ-Outaouais situé au 811-D, boul. St-René ouest.

Communiqué publié le : 11 août 2020

BAISSE DE LA CONTRIBUTION DE NOMBREUX RÉSIDENTS EN CHSLD : ENFIN !, SE RÉJOUIT LE RÉSEAU FADOQ

Comme le réclamait avec insistance le Réseau FADOQ, le prix d'une place en CHSLD sera finalement revu à la baisse pour de nombreux résidents.

La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, et le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, ont fait savoir que de nouveaux critères pour le calcul de la contribution financière de l'adulte hébergé en centre de soins de longue durée entreront en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

Dans son mémoire prébudgétaire (https://www.fadoq.ca/wp-content/uploads/2020/02/fadoq_mmoirepr_budgtaire_provincial_2020.pdf) de janvier dernier, le Réseau FADOQ pressait le gouvernement Legault de revoir la valeur des biens pris en compte dans le calcul de cette contribution, ce qui n'avait pas été fait depuis 1983.

Cette aberration créait des iniquités et plongeait de nombreux aînés dans des situations dramatiques, certains étant contraints, par exemple, de divorcer de leur conjoint en CHSLD pour sauver leur maigre FERR.

La valeur des biens pris en compte pour déterminer la réduction ou l'exonération de la contribution financière sera donc revue. À l'heure actuelle, une personne ne peut accéder à ce programme si la valeur de son automobile dépasse 4 000 \$ ou si celle de sa propriété est supérieure à 40 000 \$, ou encore si la valeur globale de ses biens et avoirs liquides dépasse 1 500 \$, ou 2 500 \$ pour une famille. Ces montants passeront finalement à 10 000 \$ pour une voiture, à 226 195 \$ pour une maison, et à 2 500 \$ pour les biens et avoirs liquides pour une personne seule, ou 5 000 \$ pour une famille.

Plus que temps

Autre modification, certaines indemnisations gouvernementales ainsi que les REER amassés avant l'âge de 65 ans ne seront plus considérés dans le calcul de l'avoir liquide. « Il était plus que temps que le gouvernement revisite ses critères. La contribution des résidents augmentait, mais l'accès au programme d'exonération ne cessait de diminuer parce que les montants n'avaient pas été revus depuis près de 40 ans. Ça n'avait absolument aucun sens », souligne Gisèle Tassé-Goodman, présidente du Réseau FADOQ.

Indexation annuelle svp !

Le plus important organisme d'aînés au Canada espère maintenant que les montants considérés pour le calcul de la contribution financière de l'adulte hébergé en centre de soins de longue durée seront indexés chaque année. « C'est incontournable pour éviter un retour à cette iniquité dans quelques années », souligne Mme Tassé-Goodman.

Le Réseau FADOQ n'était pas seul à dénoncer cette situation. La Protectrice du citoyen la déplorait déjà en 2014, dans le cadre d'un mémoire présenté à la Commission de la santé et des services sociaux. L'actuel président de l'Assemblée nationale du Québec, François Paradis, en faisait autant alors qu'il était critique en matière de santé dans l'opposition. Le gouvernement estime à 16 M\$ le coût de ces mesures.

Source: Réseau FADOQ

<https://www.fadoq.ca/reseau/actualites/communiqu/baisse-de-la-contribution-de-nombreux-residents-en-chsld-enfin-se-rejouit-le-reseau-fadoq>

Direction générale

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

17 juillet 2020

Objet : Appel de candidatures pour combler un poste au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais – membre indépendant ayant une compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais est à la recherche de candidatures pour combler un poste vacant au sein de son conseil d'administration (C.A.), soit : **« membre indépendant ayant une compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité »**, pour un mandat se terminant le 29 septembre 2021.

Pour être éligible, la personne devra satisfaire aux critères d'indépendance définis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui apparaissent dans le bulletin de candidature présenté en annexe. La personne devra aussi présenter dans ce formulaire des compétences relatives au domaine de la vérification, de la performance ou de la gestion de la qualité.

Le C.A. du CISSS de l'Outaouais doit s'assurer de la représentativité des différentes parties du territoire desservi par l'établissement et respecter la règle de la parité hommes-femmes (article 17 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (La Loi)). Pour connaître la composition actuelle du C.A., veuillez consulter la page Web : <https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/mon-cisss/conseil-dadministration/membres/>.

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature doit compléter le bulletin de candidature ci-joint, et l'acheminer au plus tard le 28 août 2020 à l'adresse électronique suivante : ciisso_ca@ssss.gouv.qc.ca

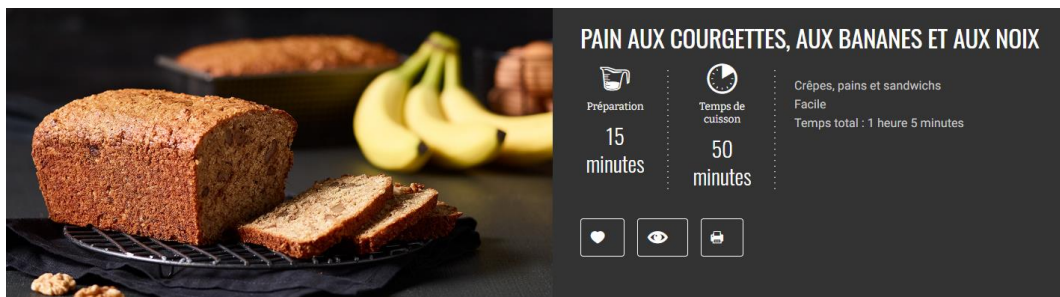
...ou par la poste à l'adresse suivante:

CANDIDATURE CA CISSS de l'Outaouais
M. Pascal Chaussé
Conseiller cadre à la présidence-direction générale volet conseil d'administration
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
80, Avenue Gatineau, Gatineau (Québec) J8T 4J3

Les candidatures seront par la suite analysées par le comité de gouvernance et d'éthique du C.A. Le CISSS de l'Outaouais fera parvenir ses recommandations au ministre de la Santé et des Services sociaux qui exercera le choix final (article 20 de la Loi). Pour toute information supplémentaire, communiquez avec **M. Pascal Chaussé** au 819-966-6000, poste 332828.

80, avenue Gatineau
Gatineau (Québec) J8T 3R7
Téléphone : 819 966-6000
Télécopieur : 819 966-6570
www.santeoutaouais.qc.ca

<https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/Appel-candidatures-CA-Comp%C3%A9tence-en-v%C3%A9rification-performance-gestion-de-la-qualit%C3%A9.pdf>



INGRÉDIENTS

- 250 ml (1 tasse) de farine de blé entier
- 250 ml (1 tasse) d'avoine à cuisson rapide
- 60 ml (¼ tasse) de graines de lin moulues
- 15 ml (1 c. à soupe) de poudre à pâte
- 1 pincée de sel
- 175 ml (¾ tasse) de cassonade
- 2 œufs, légèrement battus
- 80 ml (1/3 tasse) d'huile de canola
- 2 bananes mûres, en purée
- 250 ml (1 tasse) de courgettes italiennes râpées (environ 3)
- 175 ml (¾ tasse) de noix de Grenoble

MÉTHODE

1. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F).
2. Dans un bol, mélanger la farine, l'avoine, les graines de lin, la poudre à pâte et le sel. Réserver.
3. Dans un autre bol, mélanger la cassonade, les œufs et l'huile à l'aide d'un fouet.
4. Ajouter les bananes et les courgettes.
5. Incorporer les ingrédients liquides aux ingrédients secs et bien mélanger jusqu'à l'obtention d'une pâte lisse et homogène. Ajouter les noix et mélanger.
6. Verser la pâte dans un moule à pain de 22 cm x 11,5 cm x 6,5 cm (8,5 po x 4,5 po x 2,5 po) préalablement graissé. Cuire au four pendant 50 minutes ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré au centre de la pâte en ressorte propre.

Recettes IGA



Préparation de l'infolettre :

Rédaction/Révision : **David Duguay**

Anne Deforges

Mise en page : **Claude Legault (Mme)**

Distribution : **Réseau FADOQ**





Région Outaouais



PARTENAIRES

Infolettre du 17 août 2020

PARTENAIRES



*Coopérative funéraire
de l'Outaouais*



greiche & scaff
professionnels de la vue



Merci à nos Grands Partenaires



Auto • Habitation



Vie • Santé • Investissement